

December 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-HUITIÈME SESSION

DEUXIÈME SEMAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Cotonou, République du Bénin, 16 au 20 janvier 2012

L'IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE ET LE PARTAGE DES AVANTAGES DANS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS, DES ARBRES ET DE LA FAUNE SAUVAGE DE L'AFRIQUE

Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts de la FAO pour la période 2012-2015

Résumé

Le présent document donne des informations sur le processus d'élaboration d'un programme de travail pluriannuel pour le Comité des forêts de la FAO.

Contexte

1. Le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO englobe ce qui suit: «Le Conseil, le Comité du Programme et le Comité financier, le CQCJ, les conférences régionales et les comités techniques devront chacun:

- a) Préparer une fois par exercice biennal un programme de travail sur plusieurs années (quatre années au moins), qui sera examiné par le Conseil et/ou par la Conférence (conformément à leurs lignes de compte rendu respectives);
- b) Préparer tous les deux ans un rapport sur les progrès accomplis par rapport au Programme de travail, pour examen également par le Conseil et/ou par la Conférence (actions 2.70, 2.71 et 2.72).».

This document is printed in limited numbers to minimize the environmental impact of FAO's processes and contribute to climate neutrality. Delegates and observers are kindly requested to bring their copies to meetings and to avoid asking for additional copies. Most FAO meeting documents are available on the Internet at www.fao.org

2. À sa vingtième session, le Comité des forêts a demandé au secrétariat d'élaborer, en consultation avec le Comité directeur, un programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015, qu'il examinerait à sa vingt et unième session en 2012.
3. Dans le cadre de la coordination menée sur ce point à l'échelle de l'Organisation, les comités techniques ont été informés que les programmes de travail pluriannuels ne devraient pas être au-delà des simples ordres du jour glissants. Ils devraient en effet servir de cadres d'évaluation des résultats et être des instruments essentiels d'une gestion axée sur les résultats, en permettant aux organes directeurs de définir des objectifs, les résultats escomptés, des indicateurs et des cibles afin de leur permettre de contrôler leurs propres résultats, de prendre les décisions nécessaires, et de faire rapport à leurs organes de tutelle.
Un modèle générique a été distribué aux secrétariats pour les aider à élaborer leur programme de travail pluriannuel de façon cohérente. Le Comité directeur a examiné ce modèle à sa première session, le 1er juillet 2011, et a demandé au secrétariat d'établir un projet de programme de travail pluriannuel reposant sur ce modèle qui serait examiné à sa prochaine session.
4. Le Comité des forêts de la FAO a pour caractéristique et atout uniques de compter sur le réseau formé par les six commissions forestières régionales qui, conjointement au Comité, constituent le tissu institutionnel nécessaire aux interactions entre les niveaux régional et mondial et à l'établissement de priorités. La révision du Règlement intérieur du Comité à sa vingtième session a permis de renforcer davantage le rôle des commissions forestières régionales.
5. Conformément au paragraphe 4 de l'article premier du Règlement intérieur, qui dispose que: *«le Comité directeur facilite les consultations avec les membres au sujet de l'ordre du jour, des questions de présentation et d'autres questions, et prend toute autre disposition utile pour assurer la préparation des sessions»*, le Président a élaboré une recommandation pour coordonner et rationaliser les contributions adressées par les commissions forestières régionales au Comité. Le Comité directeur a approuvé la proposition et recommandé qu'elle soit portée à l'attention de toutes les commissions forestières régionales pour examen et application. On trouvera à l'annexe I la proposition du Président.
6. La Commission souhaitera peut-être examiner le Programme de travail pluriannuel et les contributions apportées au Comité des forêts comme deux processus interdépendants visant à améliorer l'efficacité. Ces contributions orienteront les programmes des sessions à venir du Comité et permettront d'examiner les nouvelles questions et les points présentant un intérêt particulier pour les régions; le Programme de travail pluriannuel aidera les membres à évaluer dans quelle mesure le Comité peut s'acquitter de son mandat.
7. La Commission est invitée à examiner le document figurant en annexe lorsqu'elle identifiera les questions à porter à l'attention du Comité des forêts et à utiliser les mécanismes proposés pour coordonner son action avec d'autres commissions forestières régionales à cet égard.

Annexe I

Contributions coordonnées des commissions forestières régionales à l'élaboration de l'ordre du jour du Comité des forêts

Document de travail du Président du Comité des forêts soumis à l'examen du Comité directeur

A. Introduction

1. Le rapport de l'Évaluation externe indépendante de la FAO publié en 2007 appelait à s'efforcer à nouveau d'élaborer un cadre stratégique pour l'Organisation. Cet appel a été réitéré dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO qui a été approuvé à la trente-cinquième session de la Conférence en novembre 2008. Le Plan d'action immédiate et le nouveau cadre stratégique visent à mieux articuler les besoins des États membres en alignant les structures de gouvernance et en renforçant les liens entre les organes d'envergure régionale et mondiale. Une chaîne efficace de remontée de l'information aux niveaux national, régional et mondial permettra aux différentes parties de mieux s'approprier le programme de travail et, partant, d'accroître la pertinence de la FAO.

2. En 2009, la Conférence a approuvé les modifications apportées aux textes fondamentaux qui définissent la responsabilité des comités techniques: «*Le Conseil est assisté ... d'un Comité des produits, d'un Comité des pêches, d'un Comité des forêts, d'un Comité de l'agriculture et d'un Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui rendent compte au Conseil sur les questions relatives au programme et au budget et à la Conférence sur les questions politiques et de réglementations.*»

3. Cette nouvelle chaîne de communication a été utilisée pour la première fois à la vingtième session du Comité des forêts en 2010. Le Comité a reconnu que des informations complémentaires concernant les priorités avaient été identifiées aux niveaux régional, sousrégional et national. À cette fin, les commissions régionales des forêts joueront un rôle important pour porter les besoins des pays et des régions à l'attention des conférences régionales et du Comité des forêts et, ensuite, pour que ces besoins soient pris en compte dans le programme de travail.

4. Le Comité a reconnu que le processus de définition des priorités pour 2012-2013 marquerait une transition dans le nouveau cadre axé sur les résultats. Le Comité directeur du Comité des forêts a noté la nécessité de programmer les sessions des commissions régionales des forêts parallèlement aux sessions du Comité des forêts afin de permettre à ce dernier de tenir compte des demandes formulées par les commissions. Le Comité directeur a également noté qu'il était nécessaire de renforcer la coordination interrégionale pour identifier des priorités communes et les transmettre au Comité des forêts.

Approche suivie pour l'élaboration de contributions régionales à la vingt et unième session du Comité des forêts en 2012 et au-delà

5. Suite au débat tenu au Comité directeur, les sessions des commissions régionales des forêts sont désormais programmées de façon à permettre l'apport de contributions régionales à la session de 2012 du Comité des forêts. Le nouveau calendrier prévoira également suffisamment de temps pour la tenue d'un dialogue interrégional et la coordination des priorités communes à proposer à la session de 2012 du Comité des forêts et du programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015. Le calendrier actuel des sessions de la Commission des forêts et du Comité des forêts est le suivant:

<i>Commission</i>	<i>Dates</i>	<i>Notes</i>
Europe (CFE)	10-14 oct. 2011	Turquie (Antalya), conjointement avec le Comité du bois
Asie-Pacifique (CFAP)	7-11 nov. 2011	Chine (Beijing)
Afrique (CFSA)	16-20 janv. 2012	Cotonou (Bénin)
Proche-Orient (CFPPO)	29 janv.-2 févr. 2012	Turquie
Amérique latine et Caraïbes (CFALC)	5-9 mars 2012	Paraguay (Asunción)
Amérique du Nord (CFAN)	8-9 mai 2012	Canada (Québec)

6. Lorsqu'elles formulent des recommandations au Comité des forêts, les commissions régionales des forêts sont encouragées à envisager leurs actions respectives aux niveaux national, régional et mondial. Les recommandations pourraient appeler le Comité, la FAO ou les deux à entreprendre des activités (voir les modèles 1 et 2 ci-dessous).

7. Les recommandations pour une action mondiale devraient de préférence être formulées en commun avec d'autres commissions régionales des forêts pour permettre une plus grande coordination. À cette fin, une présentation commune des contributions régionales pourrait être élaborée en consultation avec toutes les commissions régionales des forêts et utilisée comme modèle à toutes les sessions des commissions régionales des forêts. Elle permettra de mettre en place une chaîne de communication transparente et fera mieux connaître les contributions régionales au Comité des forêts.

8. Il est prévu que le Comité directeur se réunisse parallèlement à la session de la Commission américaine des forêts le 12 mai 2012 à Québec et parachève la proposition de projet d'ordre du jour de la vingt et unième session du Comité des forêts. Cette réunion constituera une bonne occasion d'échanger des vues sur toutes les contributions et de donner des indications au secrétariat sur la documentation à établir pour les divers points de l'ordre du jour.

9. Traditionnellement, les bureaux des commissions régionales des forêts se réunissent en marge du Comité des forêts pour examiner les questions d'intérêt commun et donner des avis et des indications sur la dynamique des réunions dans une perspective régionale au fur et à mesure du déroulement de la semaine. Lorsqu'elles établiront leurs contributions régionales au Comité, les commissions régionales des forêts souhaiteront peut-être également examiner les points de l'ordre du jour de cette réunion et donner au secrétariat des indications en conséquence.

Modèle 1**Recommandations des commissions régionales des forêts adressées au COFO**

(Questions dont l'inscription à l'ordre du jour est envisagée)

<i>Questions prioritaires soumises à l'examen du Comité</i>	<i>Résultats escomptés des recommandations (informations/décision)</i>	<i>Activités complémentaires éventuelles du Comité et de la FAO (lien vers le Modèle 2)</i>

Modèle 2**RFC recommendations for the attention of COFO regarding FAO Programme of Work**

<i>Priorités pour le Programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectifs des travaux concernant les priorités</i>	<i>Activités à accomplir pour atteindre les objectifs et niveau auquel elles devraient être mises en oeuvre (national/régional/mondial)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>